

Compte rendu du Conseil d'Administration du 7 novembre 2011

par les élus des listes UPUP-UPC (SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SLU,...)

Jean Fabbri et Pascal Sanson

Le Président Vaillant ouvre la séance et informe sur le calendrier des futurs scrutins

- 13 décembre : élection partielle au CA pour remplacer Franck Brillet (collège B)
- 19-20 mars : vote des étudiants pour les conseils centraux CA, CS et CEVU
- 17 avril : vote des personnels pour les conseils centraux
- 14 mai : élection du futur président de l'université

Contractualisation :

L. Vaillant indique que les procédures sont accélérées pour que tout soit signé courant avril 2012, il n'y a pas pour le moment de « retour » du ministère sur les propositions de l'université.

J. Fabbri demande où en sont les évolutions des équipes de recherche et des labélisations côté « histoire », côté « droit » et pour le GICC ? Il demande si les nouveaux textes sur la licence imposent la réécriture de l'offre de formation.

Pour L.V. l'avenir de CETHIS (histoire) n'est pas encore stabilisé : des contacts sont renforcés avec Orléans pour l'histoire ancienne ; pour le GICC il y aura réduction de 3 (ou 4) au lieu de 5 équipes. Quant aux maquettes, il n'y a que des adaptations avant 2014.

L.V. questionné sur une contractualisation éventuelle du PRES avec l'Etat, répond qu'il y a un projet (mais pas encore validé par le CA du PRES) des objectifs ciblés : Communauté hospitalière de territoire, université numérique, projet d'INSA avec Blois-Bourges, Schéma régional d'Enseignement Supérieur, Structures fédératives de recherche, Observatoire régional de la vie étudiante...

J. Fabbri se dit surpris de cette liste qui reprend des réalisations déjà actées (OVE, université numérique, schéma régional,...) et des suggestions fictives comme l'INSA qui ne correspond ni aux besoins ni à l'état des forces scientifiques. Il voit là d'une part l'incapacité de la direction du PRES à construire un projet fort de coopération dans le cadre du service public et des pressions du patronat et de l'exécutif de la région pour décrocher le label INSA. Alors que L. V. mentionne que cette opération ne concerne pas l'université de Tours, J.F. fait observer que les labos de l'ENIVL portent une part de la recherche de l'université dans les sciences de l'ingénieur...et que si INSA, ce potentiel s'éloignera.

Rapport d'activité du Président.

L.V. présente ce rapport qui a déjà été évoqué lors du Congrès de l'université (voir notre compte-rendu). J.F. réitère les observations des élus UPUP-UPC formulées à plusieurs reprises. Si une part de l'activité de l'université tient à des décisions prises ailleurs (loi LRU, textes réglementaires, budget voté par le parlement) et qui ne procurent pas à l'université de Tours les moyens de son rayonnement, des décisions locales en matière de dévolution du patrimoine, d'emplois précaires, d'absence de collégialité...conduisent les élus UPUP-UPC au refus d'approuver ce bilan.

Vote : 2 voix contre (UPUP-UPC)

Questions financières

Alain Roncin présente ensuite les grandes lignes de la lettre de cadrage budgétaire pour 2012. Il détaille l'obligation de « mise en réserve » imposée par les services du ministère qui réduit les marges de financement. Cela concernera en particulier la masse salariale (HC et ATER).

J.F. dénonce l'illusion de l'accroissement des moyens des universités qui figure dans la communication récurrente des ministres. Il montre que les moyens sont fragilisés sous de multiples aspects : dotations, absence de création d'emplois statutaires, non prise en compte (seulement à 50%) des centaines d'étudiants en « alternance ». Il relève que le GVT de la masse salariale passerait du positif au négatif cette année, signalant par là que les récents recrutements (ou gel d'emplois) ont modifié fortement –et à la baisse – le niveau des salaires.

I. Laffez qui sort du déménagement de l'IUT de Blois, s'étonne des sommes très importantes prévues pour le transfert des bureaux des services centraux vers le site du Plat d'Etain.

La lettre de cadrage est adoptée malgré 3 abstentions (UPUP-UPC, FSU)

Jean Christophe Savineau du Service Financier donne les éléments d'une décision budgétaire modificative qui prend acte de transferts entre comptes.

Conseil d'Administration restreint aux enseignants-chercheurs

Le conseil est conduit à se prononcer sur la composition des commissions ad-hoc (pour le recrutement de PRAG) et de comités de sélection.

A l'initiative de J.F. un débat s'engage pour considérer que dans les commissions ad-hoc dans un certain nombre de composantes, l'exigence fixée par le CA de l'université de septembre 2011 de présence d'un « représentant de la discipline », est aménagée pour rendre les commissions de recrutement seulement internes à ces composantes. C'est une entorse à la transversalité qui conduit les élus UPUP-UPC à s'opposer à ces compositions. A notre demande la commission censée recruter un personnel pour le C2I (certification informatique et internet) qui ne comportait aucun informaticien est modifiée.